

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 453

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq et Mme Grandjean

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , à la seconde phrase du dernier alinéa de l'article L. 4624-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination